

REGION BRETAGNE

n° 20_DAJCP_ECO_01

CONSEIL REGIONAL

9 avril 2020

DELIBERATION

**Rendu compte d'exercice de la délégation du Président en matière
d'octroi des aides aux entreprises**

Le Conseil régional convoqué en urgence par son Président le lundi 6 avril 2020, réuni le jeudi 9 avril 2020 au siège de la Région Bretagne, et par audioconférence, sous la présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président du Conseil régional.

Etaient présents : Monsieur Olivier ALLAIN, Madame Sylvie ARGAT-BOURIOT, Monsieur Eric BERROCHE, Madame Catherine BLEIN, Madame Mona BRAS, Madame Georgette BREARD, Monsieur Pierre BRETEAU, Monsieur Gwenegan BUI, Monsieur Thierry BURLLOT, Madame Gaby CADIOU, Madame Fanny CHAPPE, Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Monsieur Marc COATANÉA, Monsieur André CROCQ, Madame Delphine DAVID, Monsieur Gérard DE MELLON, Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN, Madame Virginie D'ORSANNE, Madame Laurence DUFFAUD, Monsieur Richard FERRAND, Madame Laurence FORTIN, Madame Anne GALLO, Madame Evelyne GAUTIER-LE BAIL, Monsieur Karim GHACHEM, Madame Anne-Maud GOUJON, Madame Sylvie GUIGNARD, Madame Claire GUINEMER, Monsieur Philippe HERCOUËT, Madame Kaourintine HULAUD, Monsieur Bertrand IRAGNE, Madame Elisabeth JOUNEAUX-PEDRONO, Monsieur Roland JOURDAIN, Monsieur Pierre KARLESKIND, Monsieur Gérard LAHELLEC, Madame Isabelle LE BAL, Monsieur Jean-Michel LE BOULANGER, Monsieur Olivier LE BRAS, Monsieur Raymond LE BRAZIDEC, Madame Agnès LE BRUN, Monsieur Patrick LE DIFFON, Monsieur Marc LE FUR, Monsieur Patrick LE FUR, Madame Gaël LE MEUR, Madame Nicole LE PEIH, Monsieur Alain LE QUELLEC, Madame Gaël LE SAOUT, Madame Christine LE STRAT, Monsieur Christian LECHEVALIER, Madame Lena LOUARN, Monsieur Bernard MARBOEUF, Monsieur Martin MEYRIER, Monsieur Philippe MIAILHES, Monsieur Paul MOLAC, Madame Gaëlle NICOLAS, Madame Gaëlle NIQUE, Madame Anne PATAULT, Madame Isabelle PELLERIN, Monsieur Gilles PENNELLE, Monsieur Stéphane PERRIN, Monsieur Maxime PICARD, Monsieur Bertrand PLOUVIER, Monsieur Pierre POULIQUEN, Monsieur Bernard POULIQUEN, Monsieur Bruno QUILLIVIC, Monsieur Dominique RAMARD, Madame Agnès RICHARD, Monsieur David ROBO, Madame Claudia ROUAUX, Monsieur Stéphane ROUDAUT, Madame Catherine SAINT-JAMES, Madame Forough SALAMI-DADKHAH, Monsieur Emeric SALMON, Madame Hind SAOUD, Monsieur Sébastien SEMERIL, Madame Renée THOMAÏDIS, Madame Martine TISON, Madame Anne TROALEN, Monsieur Hervé UTARD, Madame Anne VANEECLOO, Madame Gaëlle VIGOUROUX, Madame Sylvaine VULPIANI.

Avaient donné pouvoir : Monsieur Jean-Yves LE DRIAN (pouvoir donné à Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD), Madame Emmanuelle RASSENEUR (pouvoir donné à Madame Sylvaine VULPIANI).

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles

Vu la loi d'urgence n°2020_290 du 23 mars 2020, pour faire face à l'épidémie de Covid-19 ;

Vu l'ordonnance modifiée n° 2020-330 du 25 mars 2020, relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19 ;

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Et après avoir délibéré ;

A PRIS ACTE des aides octroyées aux entreprises NG Biotech et Lessonia par arrêté du Président.

Le Président,



Loïc CHESNAIS-GIRARD

Aides octroyées par arrêté du Président depuis le 25 mars 2020

Bénéficiaire : **NG Biotech, Guipry-Messac (35)**

Objet de l'accompagnement	Modalités d'intervention	Montant de l'attribution
<p>NG Biotech est spécialisée dans le développement, la production et la commercialisation de solutions de diagnostic rapide de détection environnementale, notamment pour la biodéfence.</p> <p>Grâce à une levée de fonds de 3 millions d'euros, la société va financer la mise en marché de ses nouveaux tests dans le domaine de l'antibiorésistance. Sa gamme composée de 5 produits a été développée en partenariat avec le CEA et l'AP-HP et permet de détecter, à partir d'un simple échantillon de sang, en seulement une quinzaine de minutes, l'éventuelle résistance d'un patient aux antibiotiques.</p> <p>Surtout, son produit phare nommé « NG-Test Carba 5 » peut faciliter l'ajustement du traitement pour contrer les bactéries résistantes, ce qui éviterait l'utilisation d'antibiotiques inefficaces, donc très coûteux pour l'hôpital ou le centre de soins où le malade est pris en charge.</p>	<p>Dispositif régional : Pass Investissement</p> <p>Prêt à taux nul accordé sur la base d'un montant de dépenses éligibles de 500 000€, pour une durée de 6 ans.</p> <p>Différé de remboursement de 3 ans à compter de la date du 1^{er} versement.</p> <p>Avance remboursable correspondant à un équivalent subvention de 59 128€.</p>	250 000€

Bénéficiaire : **Lessonia, Saint-Thonan (29)**

Objet de l'accompagnement	Modalités d'intervention	Montant de l'attribution
<p>D'abord orientée vers la transformation d'algues, symbole du patrimoine marin et culturel breton, l'entreprise a étendu son activité à la micronisation de matières premières d'origine végétale, ainsi qu'à la fabrication de produits finis cosmétiques. Grâce à son savoir-faire, Lessonia a su s'imposer au fil des ans comme un fournisseur majeur de l'industrie cosmétique et travaille aujourd'hui pour de grandes marques de beauté en France et à travers le monde.</p> <p>Dans le contexte de crise sanitaire provoquée par le Covid-19, Lessonia a décidé d'infléchir sa production et d'investir dans de nouveaux outils liés à de la production de gel hydroalcoolique.</p>	<p>Dispositif régional : FSIE</p> <p>Subvention plafonnée accordée sur la base d'un programme prévisionnel d'investissements de 130 500€.</p>	50 000€